

ARRÊTÉ n° 2026-114

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 28 avril 2026

Le Directeur de l'UFR TT

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** les arrêtés électoraux N° 2026-080 et N° _____ du 24 mars 2026 ;
- Vu** l'arrêté 2025-104 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 28 avril 2026 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 28 avril 2026 , le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Bureau de vote 1

Salle du scrutin : V 238 _____
Président.e de bureau de vote :
Yannis Gourdon
Assesseur 1 : Laure Ottaviano____
Assesseur 2 : _____

Bureau de vote 2 :

Salle du scrutin : DEM 406 _____
Président.e de bureau de vote :
David Coutot
Assesseur 1 : Virginie Hollard Zirano
Assesseur 2 : _____

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 3 avril 2026 _____

Pour la Présidente,

Le Directeur

de **de l'UFR TT**

